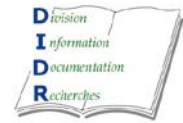


9 février 2017



## Droit pénal en matière de corruption

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

<b>1. Cadre juridique et institutionnel .....</b>	<b>3</b>
1.1. Obligations internationales .....	3
1.2 Législation azerbaïdjanaise .....	3
Le Code pénal de la République d’Azerbaïdjan .....	3
<b>2. Poursuites pénales engagées en matière de corruption .....</b>	<b>6</b>
2.1 Déficit d’indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif .....	6
2.2 Exemples d’affaires impliquant des accusations de corruption .....	6
2.2.1 Le Gulargate .....	6
2.2.2 Le juge Hasan Aliyev .....	7
2.2.4 Leyla et Arif Yunus .....	7
<b>Bibliographie .....</b>	<b>9</b>

**Nota :** La traduction des citations en langues étrangères est assurée par la DIDR.

### Résumé

Sanctions prévues par le Code pénal azerbaïdjanais en matière de corruption ; décalage entre la législation en matière de corruption et son application ; exemples de fonctionnaires et de militants des droits de l’homme condamnés dans des affaires de corruption

### Abstract

Penalties provided by the Criminal Code of Azerbaijan as regards corruption; gap between the legislation and its implementation; examples of civil servants and human rights defenders convicted in corruption cases

## 1. Cadre juridique et institutionnel

### 1.1. Obligations internationales

L'Azerbaïdjan est membre du Conseil de l'Europe depuis le 25 janvier 2001<sup>1</sup>. Le 11 février 2004<sup>2</sup>, le pays a ratifié la Convention pénale sur la corruption de 1999 (STE n°173) et la Convention civile sur la corruption de 1999 (STE n°174), signées le 21/05/2003<sup>3</sup>. Le 1<sup>er</sup> novembre 2005, il a par ailleurs ratifié la Convention des Nations unies contre la corruption de 2003, signée le 27/02/2004<sup>4</sup>.

Ces conventions internationales donnent aux Etats parties l'obligation de se doter d'instruments juridiques efficaces en matière de corruption et de prévoir des sanctions pénales efficaces contre ce type d'infractions<sup>5</sup>.

### 1.2 Législation azerbaïdjanaise

A partir des années 2000, l'Azerbaïdjan s'est doté d'un arsenal juridique, visant à prévenir les actes de corruption, notamment au sein des institutions étatiques, et à définir des sanctions disciplinaires, civiles ou administratives contre les auteurs d'infractions :

- Loi sur la lutte anti-corruption ;
- Loi sur l'approbation des procédures pour la soumission des informations à caractère financier par les représentants des autorités publiques ;
- Loi sur les règles pour une conduite éthique des fonctionnaires ;
- Loi sur l'accès à l'information et loi sur la participation publique<sup>6</sup>.

En parallèle, le pays s'est doté d'une Commission de lutte contre la corruption (Azerbaijan Republic Commission on Combating Corruption) régie par la Loi sur les statuts de la Commission de lutte contre la corruption.

Enfin, le Code pénal de la République d'Azerbaïdjan, entré en vigueur en 2000 et amendé en 2010<sup>7</sup>, prévoit des sanctions pénales pour toute une série de crimes économiques, dont les faits de corruption.

### Le Code pénal de la République d'Azerbaïdjan

Les sanctions et peines encourues dans les cas de corruption sont couvertes par le chapitre 33 du Code pénal azerbaïdjanais. Ce chapitre est intitulé, dans sa version présentée sur le site de la Commission de lutte contre la corruption<sup>8</sup> « *Infractions de corruption et autres infractions contre les intérêts du service* » et, dans une autre version publiée sur la base de données de WIPO Lex<sup>9</sup>, « *Crimes contre l'Etat, les intérêts du*

---

<sup>1</sup> <http://www.coe.int/fr/web/programmes/azerbaijan>

<sup>2</sup> Site du Conseil de l'Europe, état des signatures et ratifications du traité 173

<sup>3</sup> Azerbaijan Republic Commission on Combating Corruption, page consacrée aux conventions internationales

<sup>4</sup> Site de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime, état des signatures et ratifications de la Convention contre la corruption

<sup>5</sup> Pages de présentation de la Convention des Nations unies contre la corruption et de la Convention pénale sur la corruption du Conseil de l'Europe

<sup>6</sup> Azerbaijan Republic Commission on Combating Corruption; Transparency International, *National Integrity System Assessment: Azerbaijan*, 03/07/2014.

<sup>7</sup> WIPO Lex, fiche de présentation du Code pénal de la République d'Azerbaïdjan

<sup>8</sup> « Offences of corruption and other offences against [interests of] service »

<sup>9</sup> Base de données mondiale donnant libre accès à environ 12 000 lois nationales et traités sur la propriété intellectuelle de quelque 200 pays qui sont membres de l'OMPI, de l'OMC ou de l'ONU.

*service public et des institutions gouvernementales locales, et également dans les autres organisations commerciales et non-commerciales* »<sup>10</sup>.

Il prévoit des peines et sanctions différenciées en fonction de la caractérisation des faits :

**Chapitre 33, article 308**, « *l'abus de pouvoirs officiels délibéré, contraire aux intérêts du service, l'utilisation de ses pouvoirs par un officiel<sup>11</sup> pour son intérêt propre ou l'intérêt d'une tierce personne [...] est puni d'une amende d'un montant d'un à deux mille manats, ou de l'interdiction d'occuper certains postes ou de s'engager dans certaines activités sur une durée pouvant aller jusqu'à trois ans, ou de travaux d'intérêt général d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans, ou d'une peine de réclusion pouvant aller jusqu'à trois ans* ». (article 308.1)

« *L'infraction prévue à l'article 308.1, s'il a provoqué des conséquences lourdes, est puni de trois à sept ans de réclusion avec interdiction d'occuper certains postes ou de s'engager dans certaines activités sur une durée pouvant aller jusqu'à trois ans* ». (article 308.2)

**Chapitre 33, article 311**, consacré à la corruption passive, « *la réception d'un pot-de-vin, c'est-à-dire la sollicitation, la réception ou l'acceptation d'une offre ou d'une promesse par un officiel, directement ou indirectement, personnellement ou par l'intermédiaire de personnes tierces, de présents matériels, privilèges et avantages quelconques pour soi-même ou pour une tierce personne, afin d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte ou qu'elle use de son autorité ou s'en abstienne dans l'exercice de ses fonctions officielles est puni de quatre à huit ans d'emprisonnement avec interdiction d'occuper certains postes ou de s'engager dans certaines activités sur une durée pouvant aller jusqu'à trois ans et confiscation des propriétés* ». (article 311.1)

« *Recevoir un pot-de-vin de la part d'un officiel pour la commission d'un acte illégal ou son inaction est puni de cinq à dix ans d'emprisonnement avec interdiction d'occuper certains postes ou de s'engager dans certaines activités sur une durée pouvant aller jusqu'à trois ans et confiscation des propriétés* ». (article 311.2)

« *Les infractions prévues par les articles 311.1 et 311.2 du présent Code, commises :*

1. *En préméditation par un groupe de personnes ou un groupe organisé*
2. *De manière répétée*
3. *Concernant une somme élevée*
4. *Avec menaces*

*sont punies de huit à douze ans d'emprisonnement avec confiscation des propriétés* ». (article 311.3)

**Chapitre 33, article 312**, consacré à la corruption active, « *donner un pot-de-vin, c'est-à-dire offrir, promettre ou faire des dons matériels ou d'autres valeurs, privilèges ou avantages, directement ou indirectement, personnellement ou par l'intermédiaire de personnes tierces, à un officiel pour lui-même ou pour des personnes tierces pour agir ou s'abstenir d'agir dans l'exercice de ses fonctions officielles sera puni d'une amende de mille à deux manats, de deux à cinq ans d'emprisonnement et de la confiscation des propriétés* ». (article 312.1)

---

<sup>10</sup> « Crimes against state, interests of public service and institutions of local government service, and also in other commercial and noncommercial organizations »

<sup>11</sup> Le même article 308 indique, dans une note, que sont considérés comme des « officiels » toute personne qui « *exerce des fonctions de représentation ou des fonctions organisationnelles ou administratives dans les agences de l'Etat, les institutions de gouvernement local, les établissements étatiques ou municipaux, les entreprises ou organisations, et également dans les autres organisations commerciales ou non-commerciales* »

« Donner un pot-de-vin à un officiel pour qu'il commette une action illégale ou présenter un pot-de-vin de manière répétée sera puni d'une amende de deux milles à quatre milles manats ou de cinq ou quatre à huit ans d'emprisonnement et de la confiscation des propriétés. » (article 312.2)

**Chapitre 33, article 312-1**, « solliciter ou recevoir ou accepter l'offre ou la promesse de dons matériels ou d'autres valeurs, privilèges ou avantages par quelque personne que ce soit pour elle-même ou pour des personnes tierces, directement ou indirectement, personnellement ou par l'intermédiaire de personnes tierces, dans le but d'exercer une influence indue sur la prise de décision d'un officiel en utilisant ses capacités d'influence réelles ou supposées sera puni d'une amende de trois mille à cinq mille manats ou de trois à sept ans d'emprisonnement et de la confiscation des propriétés. » (article 312-1.1)

« Donner, offrir ou promettre à quelque personne que ce soit de dons matériels ou d'autres valeurs, privilèges ou avantages, pour elle-même ou pour des personnes tierces, directement ou indirectement, personnellement ou par l'intermédiaire de personnes tierces, dans le but d'exercer une influence indue sur la prise de décision d'un officiel en utilisant ses capacités d'influence réelles ou supposées sera puni d'une amende de mille à deux milles manats ou de deux à cinq ans d'emprisonnement et de la confiscation des propriétés. » (article 312-1.2)

Outre ce chapitre spécifiquement consacré aux infractions de corruption, il ressort des sources publiques<sup>12</sup> que **l'article 178 de la section IX du Code pénal, consacrée aux crimes économiques**, est également régulièrement invoqué par les juridictions azerbaïdjanaises dans le cadre des affaires de corruption.

Selon cet article<sup>13</sup>, « l'escroquerie, qui consiste à maintenir ou acheter la propriété d'autrui par la tromperie ou l'abus de confiance, sera punie d'une amende de cent à sept cents manats ou des travaux d'intérêt général d'une durée allant de cent quatre-vingt à deux cent quarante heures ou de travaux correctifs d'une durée pouvant aller jusqu'à deux ans ou d'un emprisonnement pouvant aller jusqu'à deux ans. » (article 178.1)

« La même infraction commise :

Article 178.2.1 : en arrangement préliminaire par un groupe de personnes

Article 178.2.2 : de manière répétée

Article 178.2.3 : par une personne avec utilisation de sa position officielle

Article 178.2.4 : en causant un dommage de taille significative

Est punie d'une amende de trois à cinq milles manats ou de trois à sept ans d'emprisonnement avec confiscation des propriétés ou sans. » (article 178.2)

« La même infraction commise :

Article 178.3.1 : par un groupe organisé

Article 178.3.2 : en causant un dommage de taille significative

Article 178.3.3 : par une personne qui a été condamnée à deux reprises ou plus pour pillage et extorsion

Sera punie de sept à douze ans d'emprisonnement avec confiscation des propriétés ou sans. » (article 178.3)

---

<sup>12</sup> APA, *Gular Ahmadova arrested*, 13/02/2013 ; <sup>12</sup> Meydan TV, *Former MP Gular Ahmadova Released*, 06/05/2014; Human Rights Watch, *Azerbaijan: Leading Rights Defender Arrested*, 05/08/2014; Mena Focus, *Prosecutor demands punishment for former judge accused of swindle*, 24/02/2015; CNN iReport, *Court Sentenced Leyla Yunus to 8.5 Years, Arif Yunus – to 7 Years in Prison*, 13/08/2015; IRFS, *Leyla and Arif Yunus' Case returned to Grave Crimes Court*, 21/10/2015; Political Prisoners Watch (ONG azerbaïdjanaise), *Arif Yunus (Arif Seyfulla oglu Yunusov)*, s.d.

<sup>13</sup> La version utilisée ici est celle de la base de données juridiques WIPO Lex.

## 2. Poursuites pénales engagées en matière de corruption

### 2.1 Déficit d'indépendance du pouvoir judiciaire par rapport au pouvoir exécutif

L'indépendance de la justice est garantie par la législation azerbaïdjanaise, notamment par la Loi sur les tribunaux et les juges de 1997, amendée le 1<sup>er</sup> janvier 2006, articles 8 (« *administration de la justice en conformité avec le principe d'indépendance des juges sans aucune restriction et de manière factuelle, impartiale, juste et légale* »<sup>14</sup>) et 9 (« *inadmissibilité de l'interférence dans les procédures judiciaires et de l'irrespect envers le tribunal* »<sup>15</sup>).

Cependant, la séparation des pouvoirs est, dans les faits, peu effective. Le pouvoir exécutif est en effet parvenu à conserver l'ascendant sur le pouvoir judiciaire, du fait du contrôle qu'il exerce sur le budget de la justice<sup>16</sup>, mais aussi de par ses interférences dans le processus de recrutement des juges<sup>17</sup> au cours duquel est évaluée la loyauté politique du candidat. Son influence s'étend également aux jugements édictés par les tribunaux, l'exécutif intervenant directement dans les affaires sensibles ou à caractère politique et économique<sup>18</sup>. De plus, la corruption est fréquente au sein même des instances judiciaires<sup>19</sup>, perçues par la population azerbaïdjanaise comme l'un des secteurs les plus corrompus de l'appareil d'Etat<sup>20</sup>.

Par conséquent, les poursuites judiciaires pour faits de corruption ciblent principalement des individus occupant des postes de niveau intermédiaire, tels les instituteurs ou des employés de banque, accusés dans le cadre d'affaires de petite corruption, tandis que les personnes occupant des postes élevés ne sont pas inquiétées<sup>21</sup>. De même, les accusations de corruption fallacieuses sont utilisées comme moyen de pression sur l'opposition politique au gouvernement. Des ONG, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes ont ainsi fait l'objet de poursuites judiciaires pour ce motif visant à les réduire au silence<sup>22</sup>.

### 2.2 Exemples d'affaires impliquant des accusations de corruption

#### 2.2.1 Le Gulargate

En février 2013, la députée Gular Ahmedova (parfois transcrit comme Ahmadova), membre du parti au pouvoir Yeni Azərbaycan Partiyası (YAP), est arrêtée, quelques mois après la mise en ligne sur le site de partage de vidéos *Youtube* la montrant exigeant un pot-de-vin d'un million de manats (AZN) pour assurer à l'universitaire Elshad Abdullayev un siège au parlement<sup>23</sup>, dans ce qui a été présenté par l'ONG Transparency

---

<sup>14</sup> Courts and Judges Act, 1997, article 8: « administration of justice in compliance with the principle of ensuring independence of judges without any restrictions and in a fact based, impartial, just and lawful manner »

<sup>15</sup> Courts and Judges Act, 1997, article 9 : « inadmissibility of interference with court proceeding and disrespect to court »

<sup>16</sup> Transparency International, *The State of Corruption : Armenia, Azerbaijan, Georgia, Moldova and Ukraine*, 02/07/2015

<sup>17</sup> Bertelsmann Stiftung, *BTI 2016: Azerbaijan Country Report*, 2016 ; Transparency International, 03/07/2014

<sup>18</sup> Bertelsmann Stiftung, 2016

<sup>19</sup> *Ibid.*

<sup>20</sup> Transparency International, 03/07/2014

<sup>21</sup> Transparency International, 02/07/2015 ; Bertelsmann Stiftung, 2016: Azerbaijan Country Report, 2016

<sup>22</sup> Transparency International, 02/07/2015 ; Bertelsmann Stiftung, 2016: Azerbaijan Country Report, 2016

<sup>23</sup> Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, *La corruption : une menace à la prééminence du droit, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe*, 10/06/2013

International comme le premier cas de poursuites judiciaires effectives contre un membre du parlement azerbaïdjanais<sup>24</sup>.

Jugée par le Tribunal des crimes graves de Bakou, Gular Ahmedova a été condamnée à trois ans de prison sur la base des articles 178.3.2 et 307.2 (dissimulation d'un crime grave) du Code pénal<sup>25</sup>, mais a été placée en liberté conditionnelle par la Cour d'appel de Bakou dès le 5 mai 2014<sup>26</sup>.

Il faut noter que, selon plusieurs sources<sup>27</sup>, des fonctionnaires haut-placés, dont le chef de l'administration présidentielle, apparaissent également dans les vidéos mises en ligne sur *Youtube* mais qu'ils n'ont fait l'objet d'aucunes poursuites judiciaires.

### 2.2.2 Le juge Hasan Aliyev

En 2014, le Tribunal des crimes graves de Gandja lance des poursuites à l'encontre de Hasan Aliyev, juge du Tribunal des crimes graves de Bakou, sur la base des articles 178.3.2 (escroquerie ayant causé des dommages graves) et 312 (corruption active) du Code pénal de la République d'Azerbaïdjan<sup>28</sup>. Ce dernier est accusé d'avoir sollicité de la part d'un homme d'affaires originaire de Russie la somme de 600 000 manats (AZN) afin de lui obtenir un emploi dans son tribunal<sup>29</sup>.

L'année suivante, Hasan Aliyev est condamné à une peine de sept ans de prison et arrêté dans l'enceinte du tribunal<sup>30</sup>, tandis que ses deux complices, Elman Mammadov et Taleh Suleymanov, écopent respectivement de peines de huit et sept ans de prison<sup>31</sup>.

2.2.3 Rasul Jafarov Responsable du Human Rights Club, une ONG de défense des droits de l'homme et des libertés en Azerbaïdjan, et coordinateur des campagnes « Art for Democracy » et « Sing for Democracy » organisées à l'occasion du concours Eurovision 2012 à Bakou<sup>32</sup>, Rasul Jafarov est arrêté le 2 août 2014.

Inculpé sur la base des articles 192 (activités commerciales illégales), 213 (évasion fiscale) et 308 (abus de pouvoir) du Code pénal<sup>33</sup>, il est condamné à six ans et six mois de prison le 16 avril 2015 par le Tribunal des crimes graves de Bakou<sup>34</sup>, et ce bien que l'accusation ne soit pas parvenue à prouver sa culpabilité<sup>35</sup>. Il est finalement gracié par le chef de l'Etat le 17 mars 2016<sup>36</sup>.

### 2.2.4 Leyla et Arif Yunus

Arif Yunus, auteur de publications sur le conflit du Haut-Karabakh, la question religieuse et les minorités ethniques<sup>37</sup>, et son épouse Leyla Yunus, directrice de l'Institut pour la paix et la démocratie et créatrice d'un site web destiné à rapprocher les sociétés civiles

---

<sup>24</sup> Transparency International, 02/07/2015

<sup>25</sup> Meydan TV, 06/05/2014

<sup>26</sup> Radio Free Europe/Radio Liberty, *Court Releases Former Azerbaijani Lawmaker Jailed For Extortion*, 05/05/2014 ; Meydan TV, 06/05/2014

<sup>27</sup> Commission des questions juridiques et des droits de l'homme, 10/06/2013 ; Freedom House, *Nations in Transit: Azerbaijan*, 2014

<sup>28</sup> Mena Focus, 24/02/2015

<sup>29</sup> *Ibid.*

<sup>30</sup> Freedom House, *Nations in Transit : Azerbaijan*, 2016 ; APA, *Court rejects appeal of former judge accused of swindle and bribery*, 22/10/2015

<sup>31</sup> APA, 22/10/2015

<sup>32</sup> Frontline Defenders, *Presidential Pardon for Azeri HRDs*, 17/03/2016 ; Contact, *The Court refused to remove a conviction from Rasul Jafarov*, 11/11/2016

<sup>33</sup> Index on Censorship, *Rasul Jafarov's conviction: Latest human rights violation in Azerbaijan*, 17/04/2015

<sup>34</sup> Contact, 11/11/2016 ; Human Rights Watch, *Azerbaijan: Rights Defender Convicted*, 16/04/2015 ; Index on Censorship, 17/04/2015

<sup>35</sup> Index on Censorship, 17/04/2015

<sup>36</sup> Contact, 11/11/2016

<sup>37</sup> Political Prisoners Watch, s.d.

azerbaïdjanaise et arménienne<sup>38</sup>, ont été arrêtés le 30 juillet 2014 et inculpés sur le fondement des articles 178.3.2, 274 (trahison) et, dans le cas de Leyla Yunus, 192.2.2, 213.2.2, 320.1 et 320.2 (falsification de documents)<sup>39</sup>. Les accusations de trahison ont été jugées dans des affaires séparées<sup>40</sup>.

Le 13 août 2015, le Tribunal des crimes graves de Bakou a condamné Leyla Yunus à huit ans de prison et son époux à sept ans et six mois avec confiscation de leurs propriétés<sup>41</sup>. Ils ont été libérés pour raisons de santé respectivement les 9 décembre et 12 novembre 2015<sup>42</sup>.

---

<sup>38</sup> La Croix, *En Azerbaïdjan, Leyla Yunus retrouve la liberté*, 11/12/2015

<sup>39</sup> IRFS, 21/10/2015 ; CNN iReport, 13/08/2015 ; Human Rights Watch, 05/08/2014 ; Political Prisoners Watch, s.d.

<sup>40</sup> IRFS, 21/10/2015 ; CNN iReport, 13/08/2015

<sup>41</sup> IRFS, 21/10/2015 ; CNN iReport, 13/08/2015 ; Political Prisoners Watch, s.d.

<sup>42</sup> Political Prisoners Watch, s.d. ; La Croix, 11/12/2015



## Bibliographie

[Sites web consultés en janvier et février 2017]

### Législation nationale

AZERBAÏDJAN, *Law of the Republic of Azerbaijan on combating corruption*, Bakou, 13/01/2004, The State Statistical Committee of the Republic of Azerbaijan, 8 p. :  
[http://www.stat.gov.az/menu/3/Legislation/corruption\\_en.pdf](http://www.stat.gov.az/menu/3/Legislation/corruption_en.pdf)

AZERBAÏDJAN, *Criminal Code of the Azerbaijan Republic*, 2000 :  
<http://www.legislationline.org/download/action/download/id/1658/file/4b3ff87c005675cf d74058077132.htm/preview>

AZERBAÏDJAN, *Courts and Judges Act*, 1997, 56 p. :  
<http://commission-anticorruption.gov.az/upload/file/Law%20on%20Courts%20and%20Judges.pdf>

Site de la Commission de lutte anti-corruption :  
<http://commission-anticorruption.gov.az/view.php?lang=en&menu=0>

### Institutions internationales et européennes

Conseil de l'Europe, Commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire, *La corruption : une menace à la prééminence du droit*, 10/06/2013, 24 p. :  
<http://semantic-pace.net/tools/pdf.aspx?doc=aHR0cDovL2Fzc2VtYmx5LmNvZS5pbmQvbnRvcveG1sL1hSZWYvWDJlLURXLWV4dHIuYXNwP2ZpbGVpZD0xOTc2OSZsYW5nPUZS&xsl=aHR0cDovL3NlbWVudGIjcGFjZS5uZXQvWHNsdC9QZGYvWFJlZi1XRC1BVC1YTUwyUERGLnhzbA==&xsltparams=ZmlsZWlkPTE5NzY5>

Conférence des Etats parties à la Convention des Nations unies contre la corruption, Groupe d'examen de l'application, *Azerbaïdjan. Résumé analytique de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption*, 14-16/11/2012, 14 p. :  
<http://www.unodc.org/documents/treaties/UNCAC/WorkingGroups/ImplementationReviewGroup/ExecutiveSummaries/V1256253f.pdf>

Conseil de l'Europe, *Etat des signatures et ratifications du traité 173* :  
[http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/173/signatures?p\\_auth=HnY9LYIJ](http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/173/signatures?p_auth=HnY9LYIJ)

Conseil de l'Europe, *Détails du traité n°173* :  
<http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/173>

Conseil de l'Europe, *Etat des signatures et ratifications du traité 174* :  
[http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/174/signatures?p\\_auth=kj5SPcPG](http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/treaty/174/signatures?p_auth=kj5SPcPG)

Office des Nations unies contre la drogue et le crime, *Etat des signatures et ratifications de la Convention des Nations unies contre la corruption* :  
<http://www.unodc.org/unodc/en/treaties/CAC/signatories.html>

Office des Nations unies contre la drogue et le crime, *Convention des Nations unies contre la corruption* :

<http://www.unodc.org/unodc/fr/treaties/CAC/>

## ONG

Freedom House, *Nations in Transit 2016: Azerbaijan*, 2016, 16 p.:

[https://freedomhouse.org/sites/default/files/NIT2016\\_Azerbaijan.pdf](https://freedomhouse.org/sites/default/files/NIT2016_Azerbaijan.pdf)

Frontline Defenders, *Presidential Pardon for Azeri HRDs*, 17/03/2016:

<https://www.frontlinedefenders.org/en/case/case-history-rasul-jafarov>

IRFS (Institute for Reporters' Freedom and Safety, ONG azerbaïdjanaise), *Leyla and Arif Yunus' Case returned to Grave Crimes Court*, 21/10/2015:

<https://www.irfs.org/news-feed/leyla-and-arif-yunus-case-returned-to-grave-crimes-court/>

Transparency International, *The State of Corruption : Armenia, Azerbaijan, Georgia, Moldova and Ukraine*, 02/07/2015, 31 p.:

[http://www.transparency.org/whatwedo/publication/the\\_state\\_of\\_corruption\\_armenia\\_azerbaijan\\_georgia\\_moldova\\_and\\_ukraine](http://www.transparency.org/whatwedo/publication/the_state_of_corruption_armenia_azerbaijan_georgia_moldova_and_ukraine)

Index on Censorship, *Rasul Jafarov's conviction: Latest human rights violation in Azerbaijan*, 17/04/2015:

<https://www.indexoncensorship.org/2015/04/rasul-jafarovs-conviction-latest-human-rights-violation-in-azerbaijan/>

Human Rights Watch, *Azerbaijan: Rights Defender Convicted*, 16/04/2015:

<https://www.hrw.org/news/2015/04/16/azerbaijan-rights-defender-convicted>

Transparency International, *Azerbaijan National Integrity System Assessment 2014*, 03/07/2014, 202 p.:

[https://www.transparency.org/whatwedo/publication/azerbaijan\\_national\\_integrity\\_system\\_assessment\\_2014](https://www.transparency.org/whatwedo/publication/azerbaijan_national_integrity_system_assessment_2014)

Freedom House, *Nations in Transit 2014: Azerbaijan*, 2014, 24 p.:

<https://freedomhouse.org/report/nations-transit/2014/azerbaijan>

Human Rights Watch, *Azerbaijan: Leading Rights Defender Arrested*, 05/08/2014:

<https://www.hrw.org/news/2014/08/05/azerbaijan-leading-rights-defender-arrested>

Political Prisoners Watch (ONG azerbaïdjanaise), *Arif Yunus (Arif Seyfulla oglu Yunusov)*, s.d.:

<https://prisoners.watch/en/prisoners/arif-yunus-arif-seyfulla-oglu-yunusov>

## Fondations

Bertelsmann Stiftung, *BTI 2016: Azerbaijan Country Report*, 2016, 44 p.:

[https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI\\_2016\\_Azerbaijan.pdf](https://www.bti-project.org/fileadmin/files/BTI/Downloads/Reports/2016/pdf/BTI_2016_Azerbaijan.pdf)

## Media

Contact (Agence de presse azerbaïdjanaise), « The Court refused to remove a conviction from Rasul Jafarov », 11/11/2016:

<http://www.contact.az/docs/2016/Social/111100174549en.htm?58#.WHTjHkb7POA>

*La Croix*, « En Azerbaïdjan, Leyla Yunus retrouve la liberté », 11/12/2015 :  
<http://www.la-croix.com/Actualite/Monde/En-Azerbaïdjan-Leyla-Yunus-retrouve-la-liberte-2015-12-11-1391744>

*APA (Azerbaijan Press Agency, Agence de presse azerbaïdjanaise)*, « Court rejects appeal of former judge accused of swindle and bribery », 22/10/2015:  
<http://m.apa.az/en/developments/court-rejects-appeal-of-former-judge-accused-of-swindle-and-bribery>

*CNN iReport*, « Court Sentenced Leyla Yunus to 8.5 Years, Arif Yunus – to 7 Years in Prison », 13/08/2015:  
<http://ireport.cnn.com/docs/DOC-1263600>

*Mena Focus (Agence de presse consacrée au Moyen-Orient et à l'Afrique du nord)*, « Prosecutor demands punishment for former judge accused of swindle », 24/02/2015:  
<http://menafocus.qa/%EF%BB%BFprosecutor-demands-punishment-for-former-judge-accused-of-swindle/>

*Meydan TV*, « Former MP Gular Ahmadova Released », 06/05/2014:  
<https://www.meydan.tv/en/site/politics/1583/former-mp-gular-ahmadova-released.htm>

*Radio Free Europe/Radio Liberty*, « Court Releases Former Azerbaijani Lawmaker Jailed For Extortion », 05/05/2014:  
<http://www.rferl.org/a/court-releases-former-azerbaijani-lawmaker-jailed-for-extortion/25373766.html>

*Radio Free Europe/Radio Liberty*, « Sentence Passed in High-Profil Azerbaijani Bribery Case », 06/12/2013:  
<http://www.rferl.org/a/caucasus-report-azerbaijan-ahmedova-sentenced/25192020.html>

*APA (Azerbaijan Press Agency, Agence de presse azerbaïdjanaise)*, « Gular Ahmadova arrested », 13/02/2013:  
<http://en.apa.az/azerbaijan-politics/domestic-news/gular-ahmadova-arrested-updated.html>

## **Autres**

WIPO Lex (base de données juridique), *Criminal Code of the Republic of Azerbaijan*, s.d. :  
<http://www.wipo.int/wipolex/en/details.jsp?id=9201>